

AVENANT N° 8 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de cyclisme**
représentée par son président, Monsieur Michel CALLOT
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 784 448 763 00028

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.

Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 847 350 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 191 459,5 €, le solde restant s'élève à 1 655 890,5 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 263 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 110 350 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 3 415 770 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE CYCLISME



Fait à Paris le

16 JUL. 2017

18/07/17

LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

WISE LE 17/07/17 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.07.23549

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	119617	118611	130781	134704	
	Nombre d'ATP	0	277	0	0	
Nombre total de licences et d'ATP	Nombre et taux de licences féminines	119617	118888	130781	134704	
	Nombre et taux de licences féminines	12286 (10,27%)	12269 (10,34%)	17000 (13%)	19000 (14,11%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	2500 (1,91%)	2500 (1,86%)	
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	25752 (21,53%)	21386 (18,03%)	(%)	(%)	
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	127	201	300	500	
	Solidité financière	-1,56	8,84		10,0 %	
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Rang sportif de la France	2	1	3	2	
	Rang sportif de la France					
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet – SHN	100%	100%	100%	100%	
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	100%	100%	100%	100%	
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0		
	Nombre d'emplois d'avenir					
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	35 (76,09%)	34 (77,27%)		%	

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Plan de féminisation	Augmentation du nombre de postes à responsabilité (dirigeantes)	8%	15%	8	15%	20%	
Structuration et accompagnement des collectifs équipe de France féminines route et piste pour rio	nombre de regroupements et stages de préparation réalisés	13	10	15	10	10	
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux	nombre de conventions FFC/Comités Régionaux	19 en cours	31	22	31	31	
Suivi du double projet des athlètes de haut niveau	% d'athlètes HN en double projet sur la totalité des listés	83%	85%	82	85%	90%	
Suivi de la professionnalisation des AHN	nb de contrats athlètes	32	30	32	30	35	

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Création d'un institut ressource sur les formation aux métiers du cyclisme	- nombre de formations fédérales et d'état dispensées - taux d'insertion	410	435	450	500
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH	nombre d'action mises en place sur l'accompagnement du SHN FFH	8	7	8	10
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quentin	nombre de journées-athlètes	7860	8240	8000	9000
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance	nombre de protocole de recherche de mis en place	7	7	8	8
Protection de la santé du SHN	nombre d'actions pédagogiques mises en place pour toutes les disciplines	16	12	5	5
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière	nombre de formations continues mises en place	12	13	15	15
Développement d'un plan sport santé	% de clubs intervenant dans le cadre du plan sport santé bien-être	25%	27	40	50
Développement durable et cyclisme	% des compétitions respectant la démarche DD	75%	85%	80%	90%
cibler la détection des meilleurs potentiels	% des sportifs détectés ayant intégré les organisations PES	55%	65%	70%	75%
Mise en place d'une dynamique avec le secteur professionnel	nombre de journées libérées aux coureurs pro pour les Equipes de France	30	40	30	40

ML

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accompagner les CTS et entraîneurs dans l'évolution de leur carrière				
Action 1	40 000 €	30 000 €	25 000 €	15 000 €
Structuration fédérale	40 000 €	30 000 €	25 000 €	15 000 €
Mise en place et suivi des projets de développements territoriaux				
Action 1	87 000 €	59 000 €	55 000 €	32 000 €
Structuration fédérale	77 000 €	51 000 €	50 000 €	27 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Action 4	17 000 €	11 000 €	10 000 €	7 000 €
Formations fédérales	10 000 €	8 000 €	5 000 €	5 000 €
Plan de féminisation	10 000 €	8 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	77 000 €	56 000 €	55 000 €	22 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	77 000 €	56 000 €	55 000 €	22 000 €
Assurer le suivi d'une convention FFC/FFH				
Action 1	104 000 €	39 000 €	38 000 €	66 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	53 000 €	21 000 €	20 000 €	33 000 €
Action 2	59 000 €	21 000 €	20 000 €	33 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	51 000 €	18 000 €	18 000 €	33 000 €
Développement d'un plan sport santé				
Action 1	135 000 €	114 000 €	0 €	135 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	104 000 €	84 000 €	0 €	104 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	31 000 €	30 000 €	0 €	31 000 €
Action 2	577 000 €	453 000 €	445 000 €	132 000 €
Aides personnalisées (AP)	558 000 €	441 000 €	433 000 €	125 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	263 000 €	263 000 €	263 000 €	0 €
Action 4	285 000 €	178 000 €	170 000 €	125 000 €
Professionnalisation de l'activité	19 000 €	12 000 €	12 000 €	7 000 €
Structuration et accompagnement des collectifs équipe de france féminines route et piste pour rio				
Action 2	215 000 €	172 000 €	150 000 €	65 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	215 000 €	172 000 €	150 000 €	65 000 €
Créer la dynamique de performance sur le Centre National de Cyclisme de Saint Quentin				
Action 2	3 209 000 €	2 155 000 €	1 790 000 €	1 419 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	3 209 000 €	2 155 000 €	1 790 000 €	1 419 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	1 460 000 €	1 119 000 €	1 010 000 €	450 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 194 000 €	706 000 €	510 000 €	684 000 €
Mettre en place des protocoles de recherche sur la création d'outils liés à la performance				
Action 2	555 000 €	330 000 €	270 000 €	285 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	200 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €
Cibler la détection des meilleurs potentiels	200 000 €	120 000 €	100 000 €	100 000 €
Action 2	20 000 €	12 000 €	0 €	20 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	12 000 €	0 €	20 000 €
Protection de la santé du SHN				
Action 3	467 600 €	424 100 €	313 850 €	153 750 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	467 600 €	424 100 €	313 850 €	153 750 €
Prévention dopage	137 600 €	134 600 €	109 350 €	28 250 €
Accompagnement sanitaire préventif	90 000 €	79 500 €	64 500 €	25 500 €
Création d'un institut ressource sur les formations aux métiers du cyclisme				
Action 4	240 000 €	210 000 €	140 000 €	100 000 €
Professionnalisation de l'activité	210 000 €	135 000 €	83 500 €	126 500 €
Formations fédérales	116 000 €	68 000 €	85 500 €	126 500 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 2	94 000 €	67 000 €	48 000 €	46 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	20 000 €	16 000 €	0 €	20 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	97 000 €	57 000 €	55 000 €	42 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	97 000 €	57 000 €	55 000 €	42 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	70 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
TOTAL	5 458 600 €	3 842 100 €	3 110 350 €	2 348 750 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

263 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 847 350 €

Crédit du Nord



Une autre vision de la banque

Titulaire du compte :

FFC

Libellé du sous-compte :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS

IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027

BIC : NORDFRPP

Adresse :

FEDERATION FRANCAISE DU CYCLISME
5 RUE DE ROME
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé